Visite du site de Meuniers (12ème) par une délégation CHSCT
Compte rendu CGT

Les représentants des personnels au CHS-CT de Paris décident de visites de sites tout au long de l'année. Une délégation du CHS-CT a réalisé le 15 avril 2015 une visite partielle du site Meuniers dans le 12ème arrondissement.

La délégation CGT du CHS-CT

Marie-José LASCAUD et Fabrice EGALIS ont représenté les personnels pour la CGT.

Raison particulière de la visite

La visite a été décidée par les représentants du personnel au CHS-CT, sur proposition des représentants CGT, lors de sa séance du 3 avril 2015.
En effet, alertée par les collègues suite au désamiantage du parking, la CGT était déjà intervenue sur ce sujet mais aussi sur la réfection des peintures des sanitaires (en demandant notamment les fiches descriptives des produits de peinture employés eu égard à leur possible nocivité.

Périmètre de la visite

La délégation a visité l'ensemble des locaux du rez-de-chaussée (les accueils, la caisse, le pôle enregistrement, les sanitaires, l'accès aux locaux).

Le rez-de-chaussée

L'accueil

Il y a deux guichets d'accueil au rez-de-chaussée dont un réservé aux personnes à mobilité réduite.

Les agents nous informent que ce sont eux qui remettent les tickets :
pour faciliter l'accueil ils souhaiteraient une signalétique du type « demander votre ticket à l'accueil ».

Un guidage au sol existe déjà mais il est usagé, peu visible, et donc peu utilisé :
un remplacement est souhaitable.

En l'absence d'éclairage naturel, la luminosité issue de l'éclairage artificiel est diversement appréciée :
l'installation de variateurs individuels est souhaitée

L'agent chargé de la caisse pointe l'augmentation notoire des incivilités depuis l'abaissement du seuil de paiement en numéraire à 300 €.
La délégation a rappelé l'utilité des fiches de signalement.

N'hésitez pas à joindre vos représentants CGT au CHS CT de Paris :
Didier Laplagne, Marie-José Lascaud, Laurent Grangerac
Fabrice Egalis, Nathalie Brenière, Yannick Joly

Le verrouillage de la porte d'entrée du personnel est déficient puisque, sous une forte poussée, la porte peut être ouverte de l'extérieur, ce qui pose un grave problème de sécurité lié au risque d'intrusion (un incident de ce type a déjà eu lieu).
Il appartient de toute urgence à l'employeur, responsable de la santé et de la sécurité au travail de ses personnels, de faire réparer la porte d'entrée du personnel pour remédier à cette situation hautement dangereuse.

Le pôle enregistrement

Des collègues se plaignent des odeurs :
il est indispensable de réparer les portes des sanitaires qui ne ferment pas afin de limiter la diffusion d'odeurs désagréables.

Des collègues se plaignent également de douleurs. Le mobilier ne semble pas bien adapté au poste de travail; en particulier la disposition des bureaux « à vague » ou des bureaux trop hauts peuvent être à l'origine des douleurs ressenties.
La délégation conseille de remplacer ces mobiliers.

L'ensemble des sanitaires

Les collègues ne comprennent pas que les travaux aient conduits, en scindant les sanitaires, à une proportion d'un sanitaire pour les personnels masculins contre trois pour les personnels féminins. Pour la Cgt, il est souhaitable d'avoir une répartition égale de sanitaires 2 et 2 par étage.

2ème étage SIE

Des collègues ne sont pas satisfaits du retrait de la cloison (auquel il a été procédé de façon cavalière pour certains) en prévision de la fusion des deux SIE.
La délégation constate, une fois de plus, qu'une réorganisation modifiant les conditions de travail s'est faite sans que les agents ou le CHS-CT n'aient été consultés.

Au final cela favorise les courants d'air (un agent a dû déménager) et augmente le bruit.
Des agents auraient préféré garder la cloison existante en y enjoignant une porte entre les deux SIE qui fusionneront. Les agents ont d'ailleurs des armoires qui recréent une cloison et limitent la taille du nouvel open space.

Le parking

Le parking a été désamianté.

La question d'une sortie de secours est inquiétante car elle aboutit actuellement à une grille fermée à clef.
Il appartient de toute urgence à l'employeur, responsable de la santé et de la sécurité au travail de ses personnels, de faire le nécessaire pour remédier à cette situation hautement dangereuse et, par la même occasion, de mettre la signalétique en conformité.

La CGT et ses représentants sont à votre disposition pour défendre vos droits à de meilleures conditions de travail.

N'hésitez pas à joindre vos représentants CGT au CHS CT de Paris :
Didier Laplagne, Marie-José Lascaud, Laurent Grangerac
Fabrice Egalis, Nathalie Brenière, Yannick Joly